Document
mis en distribution
le 13 mai 2004

N° 5

11ème PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

visant à instituer une **formation** *pour les élèves sur l'attitude à tenir* **en cas d'agressions morales, verbales** *ou* **physiques,** *d'incitation à la consommation de* **drogue** *et de* **racket** *à l'école*

PRÉSENTÉE

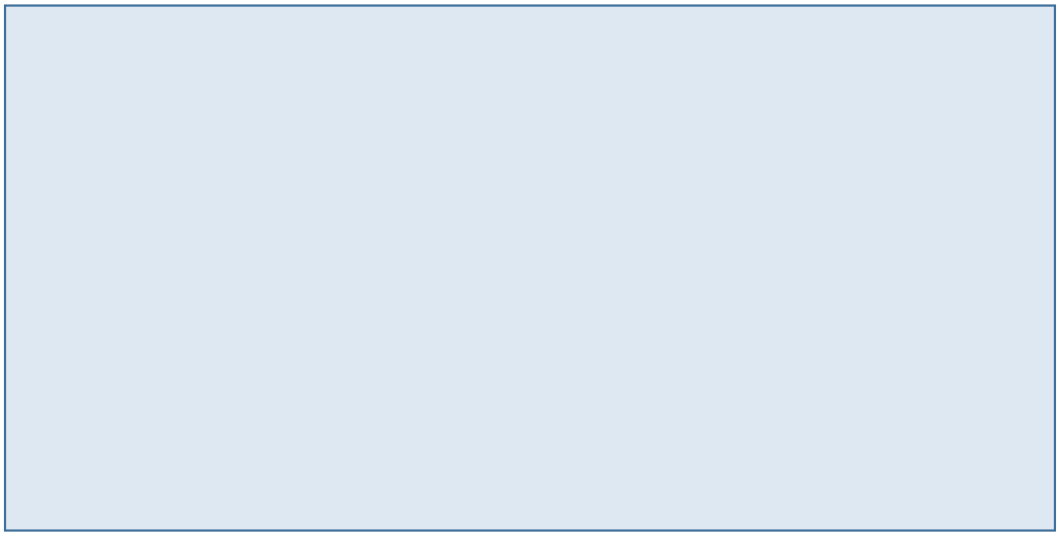

Élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école d'application Edmond Laguerre
de Bar-le-Duc (Académie de Nancy-Metz)

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

De nos jours, les agressions à l'école, au collège ou au lycée deviennent de plus en plus nombreuses : agressions morales, verbales ou physiques, incitations à la consommation de drogue et racket.

Malheureusement, les victimes de ces agressions se sentent isolées et cèdent trop souvent aux menaces, encourageant ainsi leurs agresseurs à poursuivre leurs actes en toute impunité.

Nous, élèves de cycle 3, nous allons bientôt entrer au collège et nous sommes très inquiets à l'idée de subir l'une de ces agressions. Nous souhaitons pouvoir étudier dans les meilleures conditions et nous refusons d'être angoissés en prenant le chemin du collège.

Comme réagir face à une agression ? Comment faut-il se comporter face à son agresseur ? Faut-il céder à une menace ? Faut-il en parler à quelqu'un ? Nous ne savons pas vraiment quoi faire.

C'est pour cette raison que nous voudrions que tous les élèves de cycle 3 reçoivent une formation qui pourrait être dispensée par les maîtres et maîtresses, des directeurs d'école, des chefs d'établissement, des psychologues scolaires, des médecins scolaires, des éducateurs, des policiers et des juges. Nous pourrions poser les questions qui nous préoccupent et serions ainsi mieux « armés » pour affronter des situations difficiles.

S'ils savent que cette formation existe, les agresseurs éventuels seront peut-être dissuadés de commettre leurs actes.

PROPOSITION DE LOI

Article 1er

Chaque école devra organiser une journée de formation pour sensibiliser les élèves de cycle 3 aux problèmes d'agressions, de racket et d'incitation à la consommation de drogue à l'école ou au lycée. Ils seront informés sur la conduite à tenir et les aides disponibles.

Article 2

Les personnes qui pourront intervenir seront des enseignants, des directeurs d'école, des chefs d'établissement, des psychologues scolaires, des éducateurs, des policiers et des juges.

Les parents d'élèves devront participer activement à cette journée de formation. A l'issue de cette journée, parents et élèves organiseront un débat d'idées.

Article 3

Chaque collège devra proposer aux élèves de 6ème des simulations d'agressions sous forme de jeux de rôle organisés par des spécialistes.